

27 09 2018

STOP AUX ÉOLIENNES À PLUMIEUX
ET AILLEURS DANS LA RÉGION
POLLUTIONS VISUELLES SONORES ET AUTRES NUISANCES, ASSEZ ICI ÇA SUFFIT

Mlle ANGER Morgane
93100 MONTREUIL

Bonjour,
Mon mail concerne le projet d'implantation de nouvelles éoliennes à Plumieux, lieu où je réside par intermittence,

merci de bien vouloir en prendre bonne note.

Moi je suis contre, tout complètement , c'est moche, et que "vivent," nos moulins à vent, c'est quand même une autre vie et de beaux souvenirs

Martine BLANDEL,

28 09 2018

Objet : parcs éoliens de Plumieux

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Cela va faire un an qu'une enquête publique recueillait l'avis de la population de Plémet et des communes voisines sur le projet d'implantation d'un parc éolien à Carguier-Rénéac-Le Pryas. Le rejet du projet par la population avait conduit le Commissaire enquêteur à émettre un avis défavorable.

Directement concerné par ce projet, j'avais adressé des contributions pour expliquer ma position.

Comprenant pourquoi les habitants de Plumieux rejettent le projet, je résume ici mes arguments en vous demandant de bien vouloir les verser au dossier.

Impact sur la santé humaine et animale par la multiplication des sites éoliens : 61 éoliennes en activité dans un périmètre borné par les villes de Moncontour, Loudéac, Mohon, Merdrignac auxquelles il faut ajouter les projets à Trévé, Saint-Barnabé, Illifaut et Plumieux (environ 30 éoliennes) en sus des 5 éoliennes du projet de Carguier/Plémet. Soit un total de 96 éoliennes sur la zone.

Cette concentration d'appareils émetteurs d'ondes électromagnétiques présente un danger pour la santé humaine et animale, sans parler des troubles visuels (effet stroboscopique) et auditifs (bruit lancinant jusqu'à 120 décibels selon l'AMAC, équivalent au bruit d'un marteau-piqueur), du danger direct pour les oiseaux dont les couloirs de déplacement se situent au niveau de la zone de rotation des pales. Cette pollution métallique dégrade durablement les paysages de notre région. Qu'en est-il du principe de précaution ? Il y a nécessité à établir une distance minimale de 1500 mètres entre les habitations et les éoliennes.

Spoliation patrimoniale et financement de la dépendance

- Perte de valeur de l'immobilier estimée jusqu'à 50 % selon la taille et la proximité des éoliennes, voire invendables pour les maisons situées à moins de 3 km du champ éolien. Quid des habitations situées à 500 mètres ?
- Comment les personnes âgées pourront-elles financer leur dépendance avec le produit de la revente de leurs biens ? A l'image d'autres habitants de ces lieux, nous avons « investi » nos économies dans une maison d'exploitation traditionnelle que nous avons réhabilitée. Elle était destinée à maintenir ce capital auquel nous aurons recours lors d'un éventuel placement en maison de retraite. Las... Le cadre bucolique et remarquable dans lequel nous vivons va voler en éclat si ce projet éolien voit le jour. Comme nous, des dizaines de familles vont voir une partie de leurs économies s'évaporer au profit de quelques-uns, dans un projet qui ne contribuera en rien à l'amélioration de l'indépendance énergétique et à la réduction de l'utilisation des énergies fossiles.
- Dégradation du pouvoir d'achat des pensions de retraite au regard de l'évolution de la CSPE (22,5 €/MWH en 2018 avec prévision à 26 €, voire 30 € en 2020) et de la hausse des prix de l'électricité.
- Les éoliennes ne fonctionnent au mieux qu'un tiers du temps en moyenne, nécessitant le recours aux sources d'énergie traditionnelles (nucléaire, non renouvelables). Mais elles dégradent nos paysages à plein temps.
- Frais de démantèlement et garanties financières : les garanties proposées sont insuffisantes. Il est communément admis que le coût avoisinerait 300 000 euros par éolienne... Qui financera la différence ?
- Impact sur les impôts locaux pour justement financer le démantèlement et la dépollution des sols en fin de vie des installations, les propriétaires des terrains étant a priori incapables de faire face au coût d'élimination des milliers de tonnes de béton des socles des éoliennes.
- De plus, la proximité des éoliennes (500 mètres) ôte toute perspective de réhabilitation des maisons sises dans cette promiscuité. Il en va de la préservation de notre patrimoine culturel.

Montage financier du projet similaire à celui des chaufferies biomasse et retrait du partenaire financier une fois son TRI atteint

Le partenaire financier cherche à atteindre le plus rapidement possible sa rentabilité (Taux de Rentabilité Interne de 30 %) afin de céder sa participation à l'exploitant qui se trouve seul face à la

gestion du site. S'agissant de capitaux étrangers, les profits sortent de France. Par contre les ressources des opérateurs viennent bien de France (voir la CSPE). De plus, les éoliennes sont construites à l'étranger (Allemagne entre autres) : le projet n'a donc que peu d'impact sur l'emploi local.

Demande d'information sur le rejet du plan éolien breton et ses conséquences pour le projet

J'ai adressé à M. le Maire de Plémet le 10 octobre 2017 une demande d'explication sur ce sujet. Par courrier électronique du 19 octobre 2017, la Mairie de Plémet m'a informé l'avoir transférée à M. le Préfet des Côtes d'Armor. Je suis sans réponse depuis. Ce **défaut d'information** est préjudiciable à la compréhension du projet dans un éventuel ensemble cohérent et contribue à l'entretien d'une impression d'ensemble trouble.

Je m'en remets à vous, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, pour prononcer en votre âme et conscience un avis négatif à l'image du refus de ce projet par les habitants de cette région.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, en mes sincères salutations.

Thierry Montouroy